

# PLAN RÉGIONAL JEUNES

PARCOURS D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES EN ENTREPRISE



La Région Grand Est, en parallèle des mesures gouvernementales (1 jeune, 1 solution), initie un plan régional en faveur des jeunes, pour répondre aux inquiétudes et aux problématiques d'emploi de la jeunesse au sortir de la crise de la COVID-19. Le Plan Régional Jeunes comporte plusieurs actions dont le Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise.



#### Le Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise, c'est quoi ?

Il s'agit d'un dispositif qui permet aux jeunes, qu'ils soient diplômés ou non, d'acquérir des compétences et une première expérience professionnelle tutorée d'une durée de six mois, au sein d'entreprises.



#### À qui s'adresse ce dispositif?

Toute personne âgée **de 18 à 29 ans** peut postuler à un stage dans le cadre du Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise.

Les entreprises implantées en région Grand Est peuvent se porter candidates pour accueillir un stagiaire.

**55 000 jeunes sur le marché de l'emploi** en septembre 2020 à l'issue de leurs études dont :

- ► 15 000 ayant suivi une formation de second cycle professionnel en lycées.
- ▶ 13 000 apprentis.

**10 000 jeunes sortis du système de formation** au printemps sans aucune qualification.



► planjeunes@grandest.fr



#### Comment ça se passe?

Cette initiative régionale repose sur les principes suivants :

- → priorité aux filières d'avenir (transition écologique, numérique, industrielle, sans exclure les filières qui recrutent comme le bâtiment, le soin et la santé), aux secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire (hôtellerie, restauration, tourisme, évènementiel, culture), et aux TPE, PME et Grands Groupes de tous secteurs d'activité;
- → une aide au tutorat pour les entreprises accueillantes, graduée en fonction du niveau du jeune : 350€ par mois pour les jeunes sans qualification et 230€ par mois pour les jeunes diplômés ;
- → une aide de 500€ versée mensuellement au jeune ;
- → le financement de l'accompagnement du jeune payé à l'organisme prestataire pour la mise en relation du jeune avec une entreprise, l'élaboration de son parcours de formation et le suivi en entreprise : 2500€ pour un jeune pour 6 mois. Un budget de 12 millions d'euros a été alloué par la Région pour la mise en oeuvre du dispositif.

#### ► Mobiliser les entreprises

Pour garantir le succès du dispositif, une nouvelle dynamique est proposée pour mobiliser les entreprises :

- → ouverture à des prestataires experts dans la formation pour les entreprises,
- → mise en relation jeunes-entreprises renforcée par un sourcing plus diversifié (Service Public Régional de l'Orientation, milieu associatif, réseaux d'acteurs éco, ...),
- → attentes plus exigeantes sur le parcours de formation du jeune (évaluation des compétences détenues, à acquérir et acquises à l'issue, plan personnalisé, bilan et propositions d'alternatives en cas de non embauche).



### Quelles sont les autres actions du plan régional en faveur des jeunes ?

- → favoriser la réalisation des stages obligatoires en entreprise en cours de cursus pour les jeunes sous statut étudiant ("capital stages"),
- → faciliter et fluidifier la mise en relation entre les offres et les demandes de jobs, stages et contrats d'apprentissage pour les jeunes en formation initiale ou continue,
- → améliorer le niveau de compétences en langues étrangères des jeunes du Grand Est via un accès gratuit à une plateforme linguistique, à partir de 2021, pour tous les jeunes inscrits sur le portail "Jeun'Est".







## JE PARTICIPE À LA FORMATION D'UN JEUNE

PLAN RÉGIONAL JEUNES
PARCOURS D'ACQUISITION
DES COMPÉTENCES
EN ENTREPRISE



La Région Grand Est, en parallèle des mesures gouvernementales (1 jeune, 1 solution), initie un plan régional en faveur des jeunes, pour répondre aux inquiétudes et aux problématiques d'emploi de la jeunesse au sortir de la crise de la COVID-19. Le Plan Régional Jeunes comporte plusieurs actions dont le Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise.



#### Le Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise, c'est quoi ?

Permettre à un jeune de 18 à 29 ans révolus, diplômé ou non, d'acquérir des compétences et une première expérience professionnelle tutorée au sein de mon entreprise pendant 6 mois.



#### Suis-je concerné?

Si mon entreprise est **implantée dans le Grand Est**, je peux former un jeune dans le cadre du Parcours d'Acquisition des Compétences. Seront prioritaires :

- → les entreprises relevant d'une filière d'avenir : transition écologique, numérique, industrielle, sans exclure le bâtiment, le soin et la santé ;
- → les entreprises dont les activités ont particulièrement été affectées par la crise sanitaire : hôtellerie-restauration, évènementiel, tourisme, culture ;
- → les TPE, PME et Grands Groupes de tous secteurs d'activité.





Plus d'informations et inscriptions :

**▶** pace-grandest.fr



#### Comment ça se passe?

#### ► Mise en oeuvre

Elle est confiée à un prestataire, qui aura pour missions de :

- → me mettre en relation avec le jeune,
- → élaborer son parcours de formation avant son entrée dans mon entreprise, en fonction du poste que je lui propose et des compétences qu'il détient,
- → suivre et accompagner le jeune au sein de mon entreprise (à raison de 2 heures par semaine),
- → formaliser les compétences qu'il aura acquises afin de les valoriser sur le marché du travail,
- → présenter un bilan de fin de parcours,
- → proposer des alternatives en cas de non embauche.

#### **▶** Financement

La Région Grand Est a alloué un budget de 16,4 millions d'euros. L'objectif est de ne laisser aucun « reste à ma charge » :

- → en tant qu'entreprise accueillante, je bénéficierai d'une aide au tutorat, graduée en fonction du niveau du jeune : 350€ par mois pour les jeunes sans qualification et 230€ par mois pour les jeunes diplômés,
- → une aide de 500€ sera versée mensuellement au jeune,
- → le financement de l'accompagnement du jeune (soit 2500€ pour un jeune pour 6 mois) sera payé à un organisme prestataire pour la mise en œuvre du dispositif.



#### Bon à savoir

Si vous accueillez une **personne en situation de handicap**, vous pouvez vous faire accompagner par l'Agefiph et ses partenaires.

Pour plus d'informations, consultez le <u>site de l'Agefiph</u> ou contactez votre délégation régionale :

► grand-est@agefiph.asso.fr



Un dispositif « gagnant - gagnant »

- → une réponse aux **besoins en compétences** de mon entreprise,
- → la mise en relation avec les profils que je recherche
- → l'accueil d'un jeune sous statut de stagiaire de la formation professionnelle,
- → une aide mensuelle au tutorat,
- → un accompagnement du jeune par des professionnels de la formation.

Retrouvez nous sur:



